

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 005-210500062-20260407-D2026_04__15-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-04-15

Objet de la Délibération :

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical du SICTIAM

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Françoise BRUNET qui donne procuration à Rémi ROUX

18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE

Soit 19 votants

**Date de convocation :
30 MARS 2026**

Secrétaire de séance : Denis FRASSIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la municipalité avait acté, par délibération numéro 2018-02-05 du 08 février 2018, l'adhésion de la commune au SICTIAM.

Le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert basé en région PACA. Ses missions couvrent le système d'information de ses adhérents, la dématérialisation et les services numériques en général.

Ce dernier a signé une convention de partenariat avec le département des Hautes-Alpes, et l'adhésion des collectivités est prise en charge par le Département.

Considérant la nécessité de mettre à jour la désignation du titulaire et de son suppléant suite au renouvellement du Conseil Municipal, afin de représenter la commune au sein du comité syndical du SICTIAM, Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Désignent Monsieur Grégory TARDY, titulaire, et Madame Stéphanie PERSICOT, suppléante, afin de représenter la commune au sein du comité syndical du SICTIAM.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,
L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**